

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 28 avril 2026 - Délibération n° 2026-034

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025
BUDGET "VILLE"
EXERCICE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 16 avril, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Messieurs Tahir Thiam et Taner Basol, Mesdames Marion Paupette et Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	28	
Votants	22	
Vote		Absente excusée ayant donné mandat de vote
Pour	22	Madame Bouchra Oubrouk, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstentions	7	/
		Secrétaire de séance : Madame Adélaïde Montagut.

Rapport de Benoit Quélard.

Le Conseil Municipal,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget "Ville",
Vu la présentation en Commission Finances du 15 avril 2026,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le **29 AVR. 2026**

ID : 035-213502362-20260428-SG2026_319-DE

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 934 447,14 € du Compte Financier Unique 2025 en section d'investissement au compte "1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé".

Pour extrait conforme,


Pascal Duchêne
Maire de Redon

La Secrétaire de séance,
Adélaïde Montagut
Conseillère Municipale





Mis en ligne le **29 AVR. 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr